

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1700), LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET D'OCCUPATION (RCA08 210004) ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (1751) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU CONTENU OBLIGATOIRE DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG14-029-7).

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 30 juin 2025, par la résolution CA25 210195, le Règlement RCA25 210008 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA08 210004) et le Règlement de lotissement (1751) afin d'assurer la concordance au contenu obligatoire du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029-7)* »;

QUE le directeur de la planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité a approuvé le Règlement RCA25 210008 en date du 1^{er} août 2025, par la décision DA258845039;

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi.

Le règlement RCA25 210008 est maintenant en vigueur.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
Ce 4 août 2025

La secrétaire d'arrondissement